

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA MOSELLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 13 juin 2022**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin, à 19 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Phillippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

OGER Isabelle

WALLERICH Alain

GUINDT Philippe

THILL Céline à partir de 20H

IMMER Alain

VALANCE Bénédicte

SIVEC Jean

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEHIN Gaël

Donnant pouvoir à GAILLOT Philippe

PEREIRA Julien

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme

DEBAILLEUL Delphine

REUTER Olivier

Mme OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 635 Réalisation d'une aire de jeux

La commission urbanisme en date du 28 juillet 2021 à 19h30, suivie du conseil communal du même jour à 21h ont examiné le projet d'aire de jeux.

Parmi les devis des 4 sociétés consultées en début d'année 2021 (Sociétés HUSSON, MEFRAN, IMAJ et MD LOISIRS), la proposition de la société MD LOISIRS étant très en dessous des autres (voir compte rendu du conseil du 28/07/2021), elle était retenue.

Après avoir pris en compte les remarques de la Directrice d'Ecole qui jugeait que la structure principale présentait des aspects d'insécurité. Le projet a été réétudié et la surface également redéfinie.

Le nouveau devis de la société MD LOISIRS du 13/07/2021 s'élevait à 24 157,88€ TTC, restant toujours le plus bas.

Le Conseil municipal du 28/07/2021 a souhaité un complément de jeux pour un maximum de 6 000€.

Le coût des matériaux ayant fortement augmenté, la société MD Loisirs nous a signifié qu'elle ne pouvait plus maintenir les tarifs dont la validité était très dépassée et a émis un nouveau devis n°2022-51 du 28 mai 2022 d'un montant de **45 428,37€ T.T.C.** qui intègre à notre demande (non compris initialement) :

- le rajout d'un jeu ressort, d'un jeu tourniquet, un panneau d'informations pour aire de jeux soit 5 736,00€ TTC.
- la fourniture et pose d'un pare ballon, 2 barrières et un panneau ludique, soit 5 096,40€ TTC pour ces rajouts. La SODEVAM consultée pour le pare ballon a proposé un devis de Websilor de 5.797,25€ TTC pose non comprise.

Compte tenu de la hausse très importante des matériaux, une deuxième option a été demandée sans dalle Ecosmart, (non obligatoire) excepté en dessous de la structure principale à l'arrivée du toboggan, devis n°2022-52 du 28 mai 2022 d'un montant de **34 142,37€ T.T.C.**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 13 juin 2022

Dans la redéfinition des espaces est prévu :

- **un terrain de boules** à côté du City stade. L'entreprise Leick de Beyren-Lès-Sierck a proposé un devis du 10/06/2021 pour un montant de **6 624,00€ TTC**. (L'entreprise ECCO Constructions a été consultée et a remis un devis pour un montant de 6 948,00€ TTC).
- **une place de rencontre** à côté de l'aire de jeux pour laquelle l'entreprise Leick a proposé un devis du 10/06/2021 pour le pavage d'un espace de 20 m² pour un montant de **2 892,00€ TTC**, et deux tables de pique-nique pour **2 011,20€ TTC** suivant catalogue ALTRAD équipements collectivités.
- **du matériel pour clôture** pour un montant de **3 429,80€ TTC** (devis SAS COTE CLOTURE du 22/06/2021)

L'abri à vélos tel qu'il avait été demandé par Mme la Directrice d'Ecole (voir compte rendu du conseil du 02/04/2021 au point divers-9 n'est plus nécessaire.

Sur base des devis les mieux disant, le projet total s'élève en conséquence à **60 385,46€ TTC** avec dalles Ecosmart et **49 099,46€ TTC** sans dalles Ecosmart.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient les devis suivant :
 - MD loisirs devis n° 2022-51 du 28/05/2022, pour un montant de 45 428,37€ TTC,
 - LEICK devis n° DE00004547 du 11/05/2021, pour un montant de 6 624,00€ TTC,
 - LEICK devis n° DE00004548 du 11/05/ pour un montant de 2 892,00€ TTC,
 - ALTRAD Suiivant catalogue 2022, pour un montant de 2 011,20€ TTC,
 - COTE CLOTURE devis n° DE057191, pour un montant de 3 429,89€ TTC,Soit un total de **60 385,46€ TTC**
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention.
(aucun devis ne doit être signé avant la réception des décisions des subventions)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 16/06/2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 16/06/2022

Le Maire,